



Actif·ves /Retraité·es
Recours Mutations intra
Stagiaires Orientation CPE
Rentrée Mobilisations
Rémunération Retraite
Conditions de travail

Éditorial

Le silence du ministre est en passe de devenir assourdissant ; des notes gentiment bricolées au bac, pour le plus grand mépris du travail des correcteurs·trices comme de leur personne, des rumeurs de « grande consultation », du refus de payer les oraux du DNB, de la vaste pagaille autour des convocations des examinateur·trices, de la réintroduction dans le tronc commun des maths, finalement plus vraiment... les sujets d'expression ne manqueraient pas dans cet inventaire à la Prévert, la poésie en moins... Pour l'heure, tout ce qu'on a pu entendre du nouveau ministre a été que le président Macron avait bien parlé à Marseille. Nous tomberons facilement d'accord sur l'idée que c'est un peu court, compte tenu de l'urgence des dossiers devenus brûlants.

Au lendemain des législatives, deux points sont tout à fait alarmants, dont le président et son gouvernement portent l'entière responsabilité : une abstention importante, qui montre une forme de déconnexion avec le « monde d'en haut », et une percée dangereuse du rassemblement national, engendrée par une campagne de haine, rejetant dos à dos les extrêmes, comme si l'électorat de gauche n'avait pas au second tour de la présidentielle joué un rôle crucial de rejet de l'extrême droite. C'est aussi le résultat de cinq ans de politique libérale dure, enchaînant casse des services publics, du droit du travail et de mesures régressives qui ont ancré la paupérisation des plus fragiles...

Nous devons nous préparer à mener des combats durs, sur les salaires et pensions. L'inflation atteint des sommets et rend plus urgents encore le dégel du point d'indice dans la Fonction Publique et une revalorisation digne de ce nom. Nous ne pouvons nous contenter de vagues promesses sans cesse reportées, pas plus que nous ne sommes prêts à entériner le retard accumulé. L'indigence des salaires comme des conditions d'exercice ont fait perdre leur attractivité à nos métiers. Comme à l'hôpital, la rentrée s'annonce sous le signe de pénurie d'enseignant·es, CPE et PsyEN. Et cerise sur le gâteau, nos jeunes collègues lauréat·es de concours, lesquels concours n'ayant pas fait le plein, vont se trouver en nombre à temps plein devant les élèves, sans décharge pour leur formation : bienvenue à bord du Titanic.

Après quatre années de mise en coupe réglée des services publics, le gouvernement Macron 2 entend poursuivre, et relancer aussi son offensive sur les retraites. Il n'y aura pas d'autre chemin que l'engagement de chacun·e dans la construction d'une Résistance collective. Si les mots ont un sens, c'est cette force qu'il nous faudra dresser devant le « CNR » présidentiel (conseil national de rénovation), tant ce président aime à retourner les symboles les plus forts pour les vider de leur substance et mieux les détruire. L'analogie avec le CNR, (Conseil National de la Résistance), l'autre, le vrai n'aura échappé à personne. On est entré de plain pied dans le monde orwellien, dans lequel « la vérité, c'est le mensonge ».

Dans notre secteur, nous devons obtenir l'abandon de parcourup, l'abandon des réformes Blanquer et leur remise à plat complète. Depuis le début, rien ne fonctionne, pour toujours plus de stress et d'angoisse pour les collègues comme pour les élèves. Dans l'immédiat, et a fortiori à la suite des années de pandémie, nous avons besoin de moyens dès cette rentrée ; un collectif budgétaire est nécessaire.

Préparons-nous à construire des mobilisations fortes, dès la rentrée, sur tous ces questions qui risquent encore de se durcir du fait de la situation politique. Ne soyons pas dupes des manœuvres dilatoires.

La première étape, encore et toujours, est de se syndiquer, de renforcer notre outil. Le collectif nous a permis de traverser la pandémie, il nous permet, au quotidien, de lutter pied à pied pour obtenir, ici 4 demi-journées de corrections, là de desserrer l'étau managérial et de reprendre la main sur nos métiers. Il nous faut construire un mouvement large, nous le savons, face aux attaques qui nous attendent ; en additionnant les individus que nous sommes, c'est possible !

D'ici là, prenons du repos, et pensons dans la dernière ligne droite à ce doux mot de vacances, nous en avons toutes et tous tellement besoin...

La section académique vous souhaite un bel été !

La FSU a réaffirmé ses revendications et s'est opposée à la mise en place de la part modulable

Beaucoup d'observateurs de la vie de l'éducation nationale ont commenté la nomination de Pap Ndaye comme un signal politique envers les personnels pour, au moins symboliquement, « tourner la page » du personnage Blanquer, tant celui-ci était largement conspué par les personnels.

Toutes les politiques publiques menées lors de ce quinquennat n'ont été pensées que par le biais d'économies de moyens et sans aucune considération ni pour les élèves, ni pour les personnels, leurs métiers et leurs expressions. Bref, au total, s'il fallait résumer par quelques mots-clés le quinquennat passé pour l'éducation nationale, viendraient à l'esprit d'une grande majorité de collègues de tous les métiers ceux de « désorganisation », « mépris », « saccage », « fiasco », « chaos » même...

Ce ne sont pas de simples mots : ceux-ci sont l'expression de l'empêchement de bien faire son travail, la négation des professionnalités, la dégradation des conditions de travail, les pertes de sens auxquels les personnels sont confrontés depuis cinq ans et qui se concrétisent dans l'explosion des demandes de ruptures conventionnelles.

L'heure est à rompre complètement avec le cours de la politique éducative menée depuis cinq ans. Il faut réparer, et urgemment ! Il faut rompre avec le cynisme qui consiste à prétendre réformer contre les personnels en créant les conditions du chaos pour justifier telle ou telle posture idéologique. Une preuve par l'image ? La réforme du bac, de la voie professionnelle et du lycée, parmi d'autres...

Ou encore l'annonce d'une généralisation de l'expérimentation à Marseille que le président de la République dicte à notre nouveau ministre qui n'est que la mise en concurrence des écoles pour l'attribution de moyens, le démantèlement du système de nomination des personnels, la création d'un nouvel échelon hiérarchique et ouvrira la voie à une possible adaptation locale des contenus scolaires... Cette politique se retrouve dans l'instauration de la partie modulable de l'indemnité REP+ avec la mise en concurrence des écoles et du collège au sein d'un même réseau d'éducation prioritaire renforcée et au sein d'une même académie. Dans les établissements et écoles classés éducation prioritaire, les collectifs de travail sont absolument nécessaires et existent. Ils doivent être soutenus. Imposer une part variable de rémunération va à l'inverse de cet objectif. La FSU exige la suppression de cette partie modulable au profit de la revalorisation des ISSREP et leur versement à l'ensemble des personnels intervenant en éducation prioritaire, AED, AESH, et aussi PSY EN et assistant·es sociaux·ales.

Du point de vue du traitement réservé aux carrières des personnels, la suppression portée par le précédent gouvernement du droit des personnels d'être représentés dans les CAP pour tout ce qui en relève est à inscrire également sur la liste des mesures aux conséquences chaotiques. Il est urgent de retrouver des règles, des pratiques et des cadres de gestion des personnels, pour rétablir une qualité d'établissement des mouvements et d'attribution des promotions, et les conditions de la transparence de l'égalité de traitement ainsi que de représentation paritaire des personnels que la loi dite « de transformation de la fonction publique » a supprimées.

Il est urgent aussi d'en finir avec l'obsession de la politique non-salariale menée avec un dogmatisme acharnement lors du précédent quinquennat. Le gel de la valeur du point d'indice, le décalage des mesures générales de carrière liées à PPCR, ont abouti à renouer avec la logique de tassement des carrières et de pertes structurelles de pouvoir d'achat.

Comment s'étonner avec une telle politique menée pendant 5 ans de la chute vertigineuse de l'attractivité de nos métiers, au point que la rentrée 2022 menace de se dérouler dans une double insuffisance d'effectifs de personnels : l'insuffisance liée aux conséquences des suppressions de postes tout au long du quinquennat, et celle résultant d'un nombre de recrutements très inférieur aux possibilités. L'effondrement attendu du nombre d'admis aux concours de l'enseignement pour cette session, dans la droite ligne des précédentes, témoigne du désintérêt des étudiants pour nos métiers dont le rôle social reste crucial pour former, émanciper et qualifier la jeunesse. Les conséquences sont déjà bien visibles sur le terrain, des remplacements ne sont plus assurés faute de personnels titulaires ou non. Pour la FSU, aucun stagiaire ne doit être à temps plein devant les élèves, des listes complémentaires aux concours sont à établir, une nouvelle session exceptionnelle à la rentrée est impérative comme les prérecrutements dès la licence dans le cadre d'un plan pluriannuel de recrutement. Les viviers existent et une politique d'aide aux formations des AED doit être urgemment mise en place.

Dans le 1^{er} degré, la FSU réaffirme la nécessité d'en finir avec la logique de service minimum que sous-tend le resserrement sur les fondamentaux, et de créer les conditions d'un allègement des effectifs dans toutes les classes...

Pour la FSU, le programme du prochain quinquennat concernant l'enseignement professionnel initial sous statut scolaire n'est pas acceptable avec le passage de 22 à 30 semaines de PFMP et ainsi 50 % du temps passé en entreprise pour les élèves de terminale. Les élèves seraient rémunérés par l'État, créant une aubaine pour les entreprises avec une main d'œuvre gratuite pendant six mois. Cette réforme dégraderait à la fois les conditions de travail des enseignants et les conditions d'étude des élèves. La FSU s'opposera fermement aux changements de statuts qui en découleront. La mise en place de la transformation de la voie professionnelle entraîne de nombreuses convocations

Commissaire du 10 juin 2022

de l'indemnité REP+ et a demandé que cette part attribuée « au mérite » le soit pour tous les personnels.

pour certifier les CAP et Bac pro dans et hors du champ scolaire et oblige les personnels à ne pas être en face de leurs élèves en cette fin d'année. Pour les enseignant-es en lycée professionnel, la FSU demande que les oraux de chefs d'œuvre, très chronophages, soient rémunérés comme toute mission.

Plus largement, dans le second degré, l'urgence est à rétablir des conditions d'exercice dignes dans les collèges et les lycées. En 5 ans, la politique d'austérité budgétaire a abouti plusieurs centaines de suppressions d'emplois dans notre académie alors même que les effectifs ont augmenté. Les conséquences : augmentation des effectifs dans les classes, y compris dans l'Éducation prioritaire, réduction de l'offre de formation, conditions d'enseignement dégradées... La mobilisation d'hier en témoigne.



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

Et, il y a aussi urgence à reconstruire le collège et le lycée : nous sortons d'un quinquennat de réformes tous azimuts qui malmènent nos métiers et aggravent les inégalités. La réforme du baccalauréat met sous pression en continu professeurs, élèves et familles et a complètement désorganisé les établissements. L'annonce d'un enseignement de Mathématiques facultatif en Première suit la même politique. Il y a fort à parier que cette option ne manquera pas de reproduire les effets déjà constatés avec l'option Maths complémentaires de Terminale : risque d'en faire une filière marquée selon les milieux sociaux, risque d'alimenter le renoncement à suivre un enseignement de mathématiques plus exigeant... Sans parler du piège qu'elle représentera pour des élèves qui la choisiront en croyant qu'elle permet de pallier un choix de Spécialités excluant la Spécialité mathématiques dès la Première, alors que son contenu, s'il reste en l'état du projet de programme, et avec un volume de 1h30, ne permettra jamais de combler ce manque. Il ne suffira pas non plus à assurer un parcours réussi en Mathématiques complémentaires en Terminale. Bref, cette option a probablement été retenue parce qu'elle semble minimiser à court terme les impacts incontrôlables d'un nouvel ajustement bien tardif, sans les éliminer tout à fait. Au passage, la question du financement de cette option reste posée à ce

stade : quelles garanties le rectorat apporte-t-il aux lycées, qui financent déjà pour partie sur leur marge les options Mathématiques complémentaires et Mathématiques expertes de Terminale. Toutes les réformes qui dégradent le second degré doivent être sans délai remises à plat et leurs conséquences réparées !

Les fonctions supports, administratives et techniques sont aussi malmenées. Dans les services, les personnels font face au stress du manque de moyens et des surcroûts d'activité pour, bon an mal an, assurer leurs missions. Dans les EPLE, les collègues doivent pallier toutes les carences. Et il faut craindre maintenant les conséquences de l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoint-es gestionnaires. Et les mesures de requalification ou de revalorisation indemnitaires sont loin du compte pour reconnaître l'engagement et le travail de toutes et tous. Pour la FSU, l'amélioration attendue des conditions de travail et de respect dû aux métiers exercés par ces collègues nécessite de créer des postes en nombre suffisant, de revaloriser vraiment TOUS les personnels, de toutes les catégories et métiers.

La santé physique et psychique des élèves se dégrade. Parce que c'est un enjeu pour la réussite scolaire de toutes et tous, la FSU rappelle que la santé à l'école doit rester l'affaire de l'éducation nationale, sous la responsabilité du ministre. Les infirmières, infirmiers refusent de basculer vers une médecine d'enfants d'âge scolaire décentralisé comme le prépare la loi 3DS.

Les conséquences de la crise sanitaire dégradent davantage la situation professionnelle des assistant-es sociales de notre ministère qui absorbent une surcharge de travail exponentielle sans moyens supplémentaires.

La FSU revendique que l'ensemble des personnels sociaux et de santé de notre ministère bénéficient au plus vite du complément de traitement indiciaire. C'est un enjeu d'égalité et d'attractivité !

La FSU réaffirme que tous les personnels de tous les métiers doivent être reconnus à la hauteur que commandent la dignité de leur travail et l'engagement pour le service public et l'intérêt général qui sont les leurs. Ceci signifie d'en finir avec les politiques visant à distribuer à quelques-uns, sous forme de primes, de prétendues revalorisations historiques, quand l'heure est plus que jamais à des mesures de revalorisations générales, indiciaires et de carrière. Il faut revaloriser le point d'indice et les grilles indiciaires...

Pour toutes ces mesures, la FSU revendique une programmation budgétaire pluriannuelle à la hauteur des enjeux de réparation du système éducatif et de revalorisation de ses métiers et des carrières des personnels qui les exercent.

CTA du 10 juin 2022 : le point sur les questions diverses

La FSU a demandé un point sur la scolarisation des élèves réfugié-es d'Ukraine.

1200 élèves sont aujourd'hui scolarisé-es dans notre académie, principalement en Isère et en Haute-Savoie. Le rectorat s'organise pour proposer aux élèves de passer le Bac ukrainien et des cours en ligne spécifiques. Des formations spécifiques ont été mises en place par le CASNAV à destination des personnels, sachant que ces élèves ne sont pas regroupés. Le rectorat doit s'engager à mettre en place des moyens pour assurer un enseignement en FLE pour ces élèves qui ne sont pas en UPE2A.

Rémunération des corrections du CRPE

Des collègues ont découvert qu'une partie des corrections de copies n'était pas indemnisée afin de financer une indemnité pour les coordinateur-ices. À la suite de l'interpellation de la FSU, la secrétaire générale a reconnu que cette situation était anormale et a demandé à la division des examens et des concours (DEC) de rémunérer les correcteur-ices pour la totalité des copies effectivement corrigées.

Durée des contrats des enseignant-es et CPE contractuel-les

La FSU a interpellé la rectrice sur les situations des contractuel-les dont les contrats n'englobent pas les vacances scolaires. Le rectorat a indiqué que cela représente 15 % des contractuel-les et exclusivement les contractuel-les assurant des remplacements. Les élu-es de la FSU ont demandé que tous les contractuel-les, particulièrement celles et ceux qui ont assuré des remplacements de moyennes et longues durées sur l'année scolaire, bénéficient d'un contrat jusqu'aux 31 août, tant les conséquences peuvent être lourdes pour nos collègues (reclassement, affectation en stage pour les lauréat-es des concours...).

La secrétaire générale a indiqué qu'une réflexion allait être menée pour améliorer la situation des contractuel-les.

Le SNES et la FSU seront vigilants afin que les droits des contractuel-le soient respectés, leurs conditions de travail et de rémunération soient améliorées et que le cadre de gestion académique aboutisse à court terme à la titularisation de ces personnels.

AED : des moyens et des conditions d'emploi toujours insuffisants

Le rectorat a tenu un groupe de travail le 15 juin avant le Comité technique académique du 7 juillet 2022. Le rectorat annonce une masse salariale stable, mais les moyens sont toujours insuffisants

Pour répartir la pénurie, le mieux est toujours de cacher les manques derrière des clés de répartitions avec de multiples critères (taux de demi-pensionnaires, internat, éducation prioritaire...). Mais, alors que le rectorat produit des cibles pour les établissements de l'académie, la réalité des dotations est inférieure aux besoins identifiés par le rectorat. Avec un budget qui stagne, le rectorat ne propose que des redéploiements des moyens existants pour doter les établissements « prioritaires », particulièrement les internats d'excellence.

La précarité pour masquer la pénurie

Dans ces propositions, le rectorat agrège plusieurs catégories pour afficher un bilan positif. Ainsi, les moyens octroyés pour quelques UPE2A et donc consacrés au suivi de l'intégration de ces élèves dans les classes apparaissent dans les dotations initiales. Pour pallier les manques d'AED, le rectorat n'hésite pas à pousser des établissements à recourir à des services civiques...

Des conditions de travail dégradées des AED

Il est fort à parier que la tendance à recourir à des contrats de 75 % va se développer, afin d'avoir un maximum d'AED dans les établissements sur les temps les plus tendus (pauses méridiennes...), mais au détriment des AED qui subissent un temps partiel imposé. Quant aux AED étudiant-es, les pressions sont de plus en plus fortes sur l'organisation de leur service vs. leurs études.

La CDIsation, dans ces conditions ?

Le décret permettant une CDIsation des AED, prévu par l'article 10 de la loi du 2 mars 2022 visant à combattre le harcèlement scolaire, sera présenté au Comité technique ministériel du 6 juillet pour une mise en œuvre à la rentrée 2022. Le projet de texte qui n'a pas fait à ce jour l'objet d'une concertation n'est pas encore connu.

Le SNES-FSU sera vigilant lors de cette concertation sur les modalités de CDIsation retenues par le gouvernement et est d'ors et déjà aux côtés des collègues pour les accompagner et faire valoir leurs droits. Il portera ses mandats pour une amélioration des conditions de travail, d'emploi et de rémunération de tous les AED. Si le CDI peut constituer un début de réponse aux problématiques d'une partie des personnels, il ne constitue pas une solution suffisamment ambitieuse, tant pour les personnels que pour les élèves. Les enseignant-es contractuel-les, les AESH en font particulièrement les frais aujourd'hui tant au niveau de leurs conditions d'affectation (affectation académique, PIAL...), que de leur rémunération (temps partiel imposé...).

Évaluation des élèves : négarion de nos métiers

Notre métier manque d'attrait, la classe politique et l'opinion publique semblent désormais le reconnaître.

Au-delà du cinglant déclasserment salarial par simple accumulation d'absence de revalorisation pendant deux décennies, la profession souffre également d'une profonde déconsidération, conséquence d'une politique mise en œuvre dans le Ministère de l'Éducation nationale relevant davantage de la gestion de flux d'élèves au mépris de nos métiers.

Les décisions et directives entrant en conflit avec nos valeurs professionnelles sont nombreuses.

La mise en place d'un lycée du tri social assumé, des notes formatées pour l'usage de l'institution, l'introduction d'enseignement nouveau pluridisciplinaires ou sans disciplines, le mélange d'élèves spécialistes et de non-spécialistes dans un même enseignement de tronc commun, une épreuve de grand oral hors-sol (pour laquelle la Rectrice de Grenoble répétait encore au dernier CAVL que cela n'était pas grave si le jury « naïf » n'y comprenait rien), des modifications de calendrier, des délais toujours plus intenable et des décisions plus que tardives, des réformes réformées tous les ans, voire plusieurs fois dans l'année... la liste de ce qui heurte la profession est longue.

En collège, les validations de fin de cycle suivent les mêmes logiques avec des positionnements revus par des chefs d'établissement afin que les résultats suivent les préconisations des IPR. Il ne faut pas sortir des cadres fixés par les indicateurs sur les origines sociales de nos élèves.

L'oral du DNB a été précurseur de cette politique et les notes sont régulièrement remontées afin de ne pas afficher un taux de réussite trop bas. Quant aux jurys naïfs...

Dernier avatar de cette négation de nos métiers, des milliers de modifications de notes mises par les correcteur-trices ont été effectuées sans même que ces dernier-es n'aient été consulté-es. De nombreux-ses collègues s'en sont aperçu et nous ont alerté-es. Parfois jusqu'à 4 points ajoutés sur un lot de copies !

Le ministère appelle cela « harmonisation » (et pas triche aux examens ?). C'est le pilotage par objectifs chiffrés appliqué à l'Éducation.

C'est une dénaturerion complète de l'acte de correction et une nouvelle atteinte à nos métiers.

Que reste-t-il de l'acte de correction, de l'expertise professionnelle nécessaire à l'évaluation, de la valeur même de ce long travail ?

Et quelle légitimité peut-on encore espérer pour nous professeur-es avec de telles pratiques ?

Blanquer est parti, mais sa politique managériale est désormais bien installée dans l'institution. Il nous faut reprendre la main sur nos métiers, point par point, avec toute notre légitimité. N'attendons pas le prochain travail de sape, nous devons relever la tête et exprimer haut et fort nos revendications.

Le SNES-FSU demande l'abandon et la remise à plat de la réforme du bac et du lycée, ainsi que l'abrogation de ParcoursSup. Le colloque national sur le collège, porté par le congrès académique de Grenoble, sera une étape essentiel pour construire un second degré de la réussite de toutes et tous.

Olivier Moine

Y aura-t-il des profs à la rentrée ?

Les résultats des opérations du mouvement intra 2022 viennent de tomber et le bilan est sans appel !

Même si l'opacité due à l'absence de contrôle paritaire et à la loi dite de transformation de la Fonction publique ne permet pas d'établir à ce stade un bilan précis, les barres (barème du ou de la dernier-e entrant-e) sont souvent absentes, non pas par une absence de mouvement, mais par des postes restés vacants dans quasiment la totalité des disciplines.

L'économie-gestion et la technologie sont les principales sinistrées, mais également les SII, l'histoire-géo, les lettres classiques, l'allemand, les STMS, allemand, espagnol, documentation... La liste s'allonge d'année en année et la situation continue de se détériorer en Haute-Savoie et en nord Isère.

Cette crise touche l'ensemble de nos professions avec des postes vacants de CPE et un manque cruel de PSY-EN.

Et cela, alors que les supports à temps plein pour les futur-es stagiaires (qui en masse n'auront plus de décharge de service pour leur formation), ont été retirés en amont du mouvement.

Après les phases d'affectations des stagiaires, des TZR et des contractuel-les, les chefs d'établissement découvriront fin août des trous dans leur TRMD et la cellule mise en place par le rectorat depuis quelques années ne pourra vraisemblablement pas répondre à leurs demandes.

Le rectorat mise sur une politique de fidélisation des contractuel-les pour essayer de masquer ces manques. Mais, pour les fidéliser, il faut déjà en avoir ! Combien abandonnent après avoir été maltraité-es par l'institution ?

Certains rectorats ont mis en place des *speed-dating*, mais déjà beaucoup de chefs d'établissement sollicitent des parents d'élèves, passent des annonces sur le boncoin.fr

Il est plus qu'urgent que le gouvernement prenne ses responsabilités en ouvrant massivement les places aux concours, en remettant en place de vrais pré-recrutements et en organisant des concours exceptionnels pour les contractuel-les et AED afin d'en finir avec une précarité qui détruit le service public d'éducation.

Le projet de retraite par points semble ne plus être mis en avant. **Le report progressif de l'âge à la retraite à 65 ans a été présenté comme l'axe central de la réforme présidentielle avec ajout de 4 mois par an dès 2023 et jusqu'en 2032. La génération née en 1969 partirait à 65 ans.**

Olivier Dussopt, nouveau ministre du Travail, en débutant ses rencontres avec les organisations syndicales, n'a pas insisté sur ce report à 65 ans. Il a rappelé que « les différentes réformes déjà adoptées, les prévisions, amenaient à un âge de départ à 64 ans autour de 2027 » et martelé que « ce report est déjà dans les textes ». **Il s'est bien gardé de préciser que si le plancher d'âge remonte de 62 à 64 ans, l'élévation mécanique de l'âge moyen, du fait notamment d'une durée de cotisation requise pour le taux plein qui continue à croître, devrait s'accélérer.**

Pourquoi reculer l'âge légal de départ à la retraite à 64 ou 65 ans ? Parce que c'est le cas déjà dans tous les pays européens, parce que nous vivons plus vieux, parce que le financement de notre système de retraites n'est pas assuré, parce que les régimes spéciaux coûtent chers, parce qu'il faut financer d'autres dépenses sociales comme la perte d'autonomie. Il n'y aurait pas d'autres solutions...

Examinons certains de ces arguments que Macron et ses soutiens nous rabâchent en chœur.

Situation financière du système des retraites ?

Pour garantir la pérennité de notre système de retraites par répartition, dans le discours libéral, il faut lutter contre son déficit qui s'élèverait entre 9 et 11 milliards d'euros par an d'ici à 2027-2028, et grimperait à 16 milliards en 2032. **Faire travailler plus longtemps est impératif pour ramener ce système à l'équilibre en augmentant ses ressources.**

Or, aujourd'hui, le système des retraites n'est pas en difficulté. Ce n'est pas le SNES et la FSU qui le disent, mais le Conseil d'Orientation des Retraites (COR) dans son rapport de juin 2021, *Évolutions et perspectives des retraites en France* : « *Malgré le contexte de la crise sanitaire et le vieillissement progressif de la population française, les évolutions de la part des dépenses de retraite dans le PIB resteraient sur une trajectoire maîtrisée à l'horizon de la projection, c'est-à-dire 2070. C'était un résultat qui prévalait avant la crise sanitaire que nous traversons depuis début 2020. C'est un résultat qui demeure valable après crise* ».

Le COR indique donc que la situation financière du système des retraites n'est pas amenée à se dégrader. **Le recul de l'âge du départ à la retraite n'a donc aucune justification en termes de finances publiques. C'est bien un choix purement politique et idéologique.**

Ces perspectives financières soutenables d'un point de vue comptable le sont alors même que le système de retraite est privé de ressources en raison de la politique économique menée par le gouvernement sur le dos de la Sécurité sociale : stagnation des salaires et traitements, inégalités salariales entre les femmes et les hommes, exonérations et allègements de cotisation qui pèsent sur le régime des retraites. **En 2022, les recettes de la Sécurité sociale s'élèvent à 547,2 milliards d'euros. Le volume de ces exonérations et allègements de cotisations sociales est estimé à 90 milliards d'euros soit un ratio de niche sociale d'environ 16,5%.** Ce manque à gagner est partiellement compensé à hauteur de 40 milliards par la TVA, un impôt indirect, non progressif et injuste, et par la Contribution Sociale Généralisée (CSG), entraînant une fiscalisation croissante de la Sécurité sociale que nous combattons. **Ces exonérations remettent en cause la base du financement de la Sécurité sociale, à laquelle la FSU reste fondamentalement attachée.**

Allongement de la durée de vie ?

L'argument de l'allongement de la durée de vie pour justifier un recul de l'âge légal de départ à la retraite est celui qui revient le plus souvent. En effet, l'espérance de vie qui désigne l'âge qu'une personne peut espérer atteindre, s'établit, en France à 79,7 ans pour les hommes et 85,6 ans pour les femmes en 2020.

Mais l'existence d'inégalités importantes d'espérance de vie permet de combattre cet argument démographique : 84,4 ans pour les 5% d'hommes les plus riches et 71,7 ans pour les 5% d'hommes les plus pauvres (écart de 12,7 ans) et 88,3 pour les 5% de femmes les plus riches contre 79,8 ans pour les 5% des femmes les plus pauvres (écart de 8,5 ans).

De plus, quand on connaît l'espérance de vie sans incapacité ou en bonne santé, quelles sont perspectives à la retraite pour profiter de son temps libre sans être malade ? Cette 3^{ème} période de la vie est-elle en France le temps de la jubilation comme les Espagnols la désignent ? Hélas, non !

En 2020, l'espérance de vie en bonne santé atteint 64,4 ans pour les hommes et 65,9 ans pour les femmes (chiffres de l'INSEE). Elle stagne. « *La France se situe en 9^{ème} position dans l'UE 27 concernant l'espérance de vie sans incapacité à la naissance, pour les hommes comme pour les femmes* », explique la DREES.

Quand on connaît la dureté des fins de carrière, on imagine les conséquences d'un tel allongement sur la santé des salarié-es et des agent-es ainsi que sur l'augmentation des dépenses pour l'assurance maladie. Partir à 65 ans, c'est donc partir, pour beaucoup, en mauvaise santé ou diminué-es physiquement et psychologiquement.

Enfin, cet argument contrevient à l'histoire même du système de retraite français. Tout au long du XX^e siècle, l'âge légal de départ à la retraite n'a fait que baisser lorsque l'espérance de vie augmentait. C'est le sens du progrès social.

Impact financier positif de la réforme ?

À court terme au moins, un allongement des carrières pour une partie des assuré·es (encore en emploi) induit davantage de cotisations et moins de prestations puisque la durée passée à la retraite est réduite.

Mais quand on sait actuellement que le chômage est particulièrement important dans le secteur privé entre 55 et 60 ans, quel serait le coût pour l'assurance chômage ? À 60 ans moins de la moitié des salariés (38%) sont encore en emploi, que ce soit à temps partiel ou à temps complet, quel serait le report aussi vers les minima sociaux ?

Eric Staëlen, militant national du SNES et représentant FSU au COR a présenté une analyse apportant des réponses, s'appuyant sur les statistiques publics :

L'effet d'un relèvement de l'AOD (l'Age d'ouverture des droits) de 62 à 64 ans sur les prestations sociales (pensions d'invalidité et rentes d'incapacité temporaire ; minima sociaux dont RSA, AAH et ASS) ; indemnités journalières maladie) **serait de 3,6 milliards d'euros en plus en un an.** Déjà, l'Unedic estime que, suite au report de l'âge de départ à la retraite à 62 ans en 2010 sous Sarkozy, il y a eu une augmentation constante pendant plusieurs années du nombre d'allocataires indemnisés de plus de 60 ans. **Le phénomène risque de se reproduire. Les dépenses supplémentaires d'assurance chômage s'élèveraient elles à 1,3 milliards d'euros sur un an.**

La réforme et les jeunes générations ?

Garder des « seniors » plus longtemps au travail aurait un impact considérable sur le chômage des jeunes.

Au regard de l'état actuel de l'emploi et des difficultés des nouvelles générations à avoir une carrière complète, **l'augmentation du nombre d'annuités à valider et le report concomitant de l'âge de départ à la retraite, entrainera une baisse massive et programmée du nombre de jeunes en capacité d'atteindre une retraite complète. La durée de cotisation exigée est déjà beaucoup trop élevée** : 43 annuités pour celles et ceux qui sont né·es après 1973 alors que le premier emploi stable est en moyenne à 26 ans, voire plus (28 ans pour un enseignant de 2nd degré). **Le gouvernement, avec cynisme, compte-t-il sur les départs anticipés pour développer davantage la décote ? La réponse est oui.**

La baisse des pensions a commencé depuis longtemps et ne fait que s'accroître. Les revenus des retraités décrochent de ceux des salarié·es du fait de la désindexation des pensions par rapport aux salaires mise en œuvre en 1987. **Depuis 2013, alors que le Code de la Sécurité sociale prévoit l'indexation des pensions sur les prix, celles-ci ont connu des gels et des sous-revalorisations. Sur cette période, les retraité·es ont perdu 1 mois de pension sur un an.** Le COR indique que le niveau des pensions va continuer à se dégrader et diminuer pour atteindre 32% du salaire brut en 2070.

Cette évolution négative traduit, en partie, l'effet des réformes précédentes du régime des retraites (calcul du salaire de référence sur les 25 meilleures années pour une carrière complète dans les régimes de base et baisse du rendement des points dans les régimes complémentaires du privé, mise en place de la décote dans les régimes de fonctionnaires...) mais aussi des politiques salariales comme le décrochage entre la qualification et le salaire, le maintien d'un taux de chômage élevé, le gel du point d'indice de la fonction publique.

Le projet d'augmentation de l'âge légal de départ à la retraite, au-delà d'être infondé, constitue une régression sociale inadmissible.

La réforme annoncée comme paramétrique cache une réforme systémique avec la disparition des régimes spéciaux.

La suppression du Code des pensions civiles, avec la fin du calcul de la pension sur le traitement indiciaire détenu pendant les 6 derniers mois de la carrière et l'alignement sur celui du privé (les 25 meilleures années) serait un recul désastreux pour les agents publics.

De fait Macron et sa bande nous proposent l'avenir suivant : partir à la retraite épuisé·e, pour un temps de vie bien rogné et avec une pension dégradée ! **La « retraite pour les morts » disait la CGT au début du XX^e siècle. On y retourne tout droit. Il est impensable d'accepter cela !**

Le mouvement social a réussi à mettre en échec la réforme à points voulue par Macron en 2019-2020.

Tous les syndicats sans exception se retrouvent aujourd'hui dans le refus d'un relèvement de l'âge de la retraite à 65 ans. Cette unanimité reflète une volonté partagée : celle de construire une démarche unitaire et de travailler à des actions communes pour s'opposer à la réforme. **La contestation s'appuie sur le rejet très majoritaire (à plus de 70 %) du projet par la population.**

Le collectif qui, en 2019, avait avec succès déconstruit le projet Delevoye s'est reconstitué. Il regroupe la Cgt, la FsU, Solidaires, des associations (Attac, Copernic), les économistes atterrés et un collectif de haut fonctionnaires.

Chaque organisation produit en interne des analyses, des orientations, des documents pédagogiques en direction de ses syndiqués. Le rôle du collectif est d'échanger et de produire, sur une base commune des argumentaires, en particulier à destination des médias pour mener campagne auprès de l'opinion publique.

Il faut que le SNES et La FSU se préparent à la bataille dès la rentrée. Fourbissons nos armes collectivement et en attendant bel été !!!

Texte adopté par la CA académique du 21 juin 22

C'est au lendemain du second tour des législatives que nous tenons notre CAA . Deux points alarmants, dont le président et son gouvernement portent l'entière responsabilité : une abstention importante, qui montre une forme de déconnexion avec le « monde d'en haut », et une percée dangereuse du rassemblement national, engendrée par une campagne de haine, rejetant dos à dos les extrêmes, comme si l'électorat de gauche n'avait pas au second tour de la présidentielle, joué un rôle crucial de rejet de l'extrême droite. Aujourd'hui, le RN fait carton plein avec tout ce que cela suppose de moyens alloués qui vont lui permettre d'ancrer sa percée, dynamique entamée depuis la fin des années 80. Plus que jamais, le SNES doit s'impliquer avec la FSU au sein de VISA et dans les luttes antifascistes. Face aux idées réactionnaires qui explosent, les revendications du SNES-FSU doivent être mises en avant, en dénonçant toutes les formes d'oppression. C'est aussi le résultat de cinq ans de politique libérale dure, enchaînant casse des services publics, du droit du travail et de mesures régressives qui ont ancré la paupérisation des plus fragiles...

Les barons de la Macronie ont été dégagés (Blanquer, Castaner, Ferrand notamment), tandis que d'autres notamment accusés de violences sexistes sont confirmés en tant que députés et ministres.

Nous devons nous préparer à mener des combats durs, sur les salaires et pensions. L'inflation atteint des sommets et rend plus urgents encore le dégel du point d'indice dans la Fonction Publique et une revalorisation digne de ce nom. Nous ne pouvons nous contenter de vagues promesses sans cesse reportées, pas plus que nous ne sommes prêts à entériner le retard accumulé.

C'est maintenant l'urgence : l'indigence des salaires comme des conditions d'exercice ont fait perdre leur attractivité à nos métiers. Comme à l'hôpital, la rentrée s'annonce sous le signe de pénurie d'enseignant-es. Et cerise sur le gâteau, nos jeunes collègues lauréat-es de concours, lesquels concours n'ayant pas fait le plein, vont se trouver en nombre à temps plein devant les élèves, sans décharge pour leur formation : bienvenue à bord du Titanic. Nous appelons les S1 à les accueillir et à revendiquer avec eux une décharge de service.

Après quatre années de mise en coupe réglée des services publics, le gouvernement Macron 2 entend poursuivre, et relancer aussi son offensive sur les retraites. Il n'y aura pas d'autre chemin que l'engagement de chacun-e dans la construction d'une résistance collective. Si les mots ont un sens, c'est cette force qu'il nous faudra dresser devant le « CNR » présidentiel (conseil national de rénovation), tant ce président aime à retourner les symboles les plus forts pour les vider de leur substance et mieux les détruire. L'analogie avec le CNR (Conseil National de la Résistance), l'autre, le vrai n'aura échappé à personne. On est entré de plain pied dans le monde orwellien, dans lequel « la vérité, c'est le mensonge ». Nous devons combattre le projet régressif sur les retraites, et défendre notre conception de l'École, qui passe par du recrutement et des moyens pérennes.

Les services publics sont une richesse pour la société ; ils sont garants de justice sociale et de solidarité.

Dans notre secteur, nous devons obtenir l'abandon de parcourup, l'abandon des réformes Blanquer et leur remise à plat complète. Depuis le début, rien ne fonctionne, pour toujours plus de stress et d'angoisse pour les collègues comme pour les élèves. Dans l'immédiat, et a fortiori à la suite des années de pandémie, nous avons besoin de moyens dès cette rentrée ; un collectif budgétaire est nécessaire. Le nouveau ministre annonce une énième « grande consultation sur l'école ». Pour nous, SNES-FSU, les diagnostics sont établis, il faut maintenant passer aux actes, et vite. Nous sommes vraiment dans l'urgence. Le SNES-FSU s'opposera à toute volonté de destruction d'un collège pour toutes et tous, exige l'arrêt des méthodes néo managériales, et la mise en place d'une véritable éducation prioritaire.

La CA académique de Grenoble appelle à mener une campagne avec les AED et les AESH pour obtenir une amélioration de leur rémunération, leurs conditions de travail et de véritables débouchés.

Nous appelons également à la rédaction d'une lettre en direction des parents, pour réclamer l'amélioration des conditions d'études de leurs enfants. Dans le contexte d'une canicule précoce, il est important d'agir pour une modification des bâtis. La végétalisation des établissements est un enjeu à court terme, ainsi que toutes actions locales et globales permettant de lutter contre le dérèglement climatique.

Nous tiendrons notre Conseil Syndical de rentrée le 6 septembre pour faire partout le point sur les conditions de rentrée, et distribuer du matériel. Nous devons multiplier les réunions dans les établissements sur tous ces sujets, dans le cadre de la préparation des élections professionnelles, et d'une vaste campagne de syndicalisation. C'est le premier acte d'engagement de chacun-e.

Nous appelons à la construction d'une étape forte d'action au plus près de la rentrée, qui devra conjuguer tous les éléments Educ pour lesquels nous proposons des actions thématiques déclinées localement, mais cadrées nationalement. Il faudra sans doute l'articuler avec un mouvement sur les retraites.

Travaillons ensemble pour préserver nos droits, et en acquérir de nouveaux.

Texte adopté à l'unanimité des 29 présent-es

La rupture dans la continuité

Il n'aura finalement fallu que quelques jours pour que le symbole de la nomination de Pap Ndaye en lieu et place de Jean-Michel Blanquer s'érode. Lors de la visite d'Emmanuel Macron à Marseille, Pap Ndaye a fait acte de présence, marchant dans les pas du président de la République avec une unique prise de parole pour vanter la politique à l'œuvre dans la cité phocéenne.

Posture jupitérienne d'Emmanuel Macron ? En pleine campagne électorale, seule la voix présidentielle compte et puis *un ministre, ça ferme sa...*

Pas de virage à l'horizon

Alors que le camp présidentiel vient de subir une claque dans les urnes et que nous ne connaissons pas l'avenir du gouvernement d'Élisabeth Borne à brève échéance, le Ministère de l'éducation nationale est lui en ordre de marche pour *l'école de l'avenir* annoncée par Emmanuel Macron. Le rapatriement de Jean-Marc Huart, ex DGESCO de Jean-Michel Blanquer, à la direction du cabinet du ministre rappelle des méthodes d'un autre temps où le ministre *symbole* semble davantage un ministre *fantôme*.

Dès lors, quel crédit accorder à ses premières prises de paroles lors du Conseil supérieur de l'éducation ? Rien sur la revalorisation, aucune remise en cause de la politique de son prédécesseur, une écoute mise en avant (ou bien une fin de non recevoir ?)...

Donc, aucunes remises en cause à l'ordre du jour de la casse de la formation initiale des enseignant-es et CPE, des politiques de néomanagement avec l'évaluation par la performance des établissements scolaires, des sous-dotations, de l'inclusion forcée, de la déréglementation, des réformes du collège et du lycée, de la casse de l'éducation prioritaire... La liste est longue tant le système éducatif est la cible depuis plusieurs années des politiques néolibérales de privatisation des services publics et de tri social.

Au contraire, Pap Ndaye nous annonce une énième consultation pour faire avaler la promesse présidentielle d'un nouveau pacte et de l'école de l'avenir. La ficelle est grosse, mais l'on sait trop aujourd'hui comment ces pseudo événements participatifs sont instrumentalisés par nos gouvernant-es pour faire passer leur politique, faisant finalement fi de ces consultations.

Rénovation nationale ?

Car le Macron 2 ne change finalement rien du Macron 1 c'est sûrement l'idée que la mémoire collective est défaillante. Pour faire passer ses réformes, Emmanuel Macron refait le coup de la vaste commission associant les citoyen·nes pour émettre des propositions et fonder un nouveau pacte social. Un recyclage habile du grand débat citoyen lors de la crise dite des Gilets jaunes et de la Convention climat dont nous ne pouvons que rappeler les résultats : des censures de propositions votées concernant la réduction du temps de travail, une condamnation par les participant-es de l'inaction gouvernementale et le refus de soumettre au Parlement les propositions de la Commission.

Le roi est nu : il s'agit d'une politique de pure communication où Emmanuel Macron reprend l'acronyme du Conseil National de la Résistance pour encore mieux en détruire l'héritage, au risque d'une crise sociale et politique profonde qui s'esquisse avec les résultats des dernières élections.

La lutte syndicale doit s'imposer

Nous connaissons toutes et tous les enjeux de la période qui s'ouvre pour nos métiers, le système éducation, la fonction publique, nos salaires, nos pensions et notre système de retraite. Nous savons toutes et tous que nous devons fortement nous mobiliser dès la rentrée prochaine.

Mais nous savons également que c'est par une mobilisation de masse, à tous les niveaux, que nous pourrions gagner. Le SNES-FSU a, lors du congrès de Montpellier, fixé un calendrier ambitieux pour préciser et réaffirmer notre projet sur le collège et le lycée. À nous de faire vivre cette réflexion et de la partager avec nos collègues.

Plus largement, nous avons la responsabilité de donner à la FSU et au mouvement syndical en général la première place dans les luttes.

Il est de notre responsabilité de renforcer le SNES et la FSU afin de leur donner la force d'impulser les mobilisations. Cela passe en premier lieu par la syndicalisation et le vote aux élections professionnelles de décembre 2022.

La FSU, c'est le syndicat de toutes et tous les agent-es de la Fonction publique. La renforcer, c'est en faire l'outil commun indispensable pour remporter nos luttes et imposer nos choix.

François Lecoïnte

Réinventer pour remobiliser (et vice-versa)

Au lendemain des élections législatives, face à l'inquiétante montée de l'extrême droite, à la droite réactionnaire et néo-libérale, il paraît urgent d'être en capacité de mobiliser. Il semble, qu'entre nouvel effacement des partis dominants historiques et abstention massive, un modèle de fonctionnement de nos institutions s'éteigne sous nos yeux. Et qu'il y a urgence à réinventer

Urgence à l'école

Cette année pour la première fois, le bac Blanquer s'est tenu sans trop d'accrocs, le SNES-FSU a dénoncé cette réforme d'un bac qui n'a plus rien de national ni d'équitable. C'est un recul, la fin d'un premier diplôme qui marquait ensuite une forme d'équité dans les parcours professionnels. Pourtant : cette institution ronflante du baccalauréat a toujours été un instrument violent de tri en fin d'un système secondaire qui n'a jamais rien eu d'égalitaire. Bac Pro pour les prolos, Bac C pour les aisés (ou S, ou « option math, peu importe...) : les statistiques sont claires et cruelles. Et le plafond de verre pour les classes populaires à l'université ne date pas de Blanquer ou de Parcoursup.

Dans l'éducation nationale, il est temps de chercher un modèle de fonctionnement réellement émancipateur pour les élèves. Plutôt que se battre pour retrouver l'école d'avant, luttons en en imaginant une autre.

Prendre le temps

L'accueil souvent positif ou en tous cas curieux par les collègues de nombre « d'innovations » imposées par nos institutions le montre : la profession cherche de nouvelles voies pour enseigner, faire progresser les élèves, éprouver même, pourquoi pas, du plaisir en cours ! Compétences, numérique, neuro-sciences... Autant d'outils dont nous connaissons et dénonçons les dangers. Et pourtant, que proposons-nous à part dénoncer ? Défendre les notes ? Les cours magistraux ? La compétition ? Il est temps de sortir du modèle que l'on nous impose et de prendre le temps de réfléchir collectivement à l'école. Il est temps aujourd'hui de sortir de la logique revendicative de « ce qui paraît possible », « ce qui est négociable », « ce qui a toujours été fait ». Mobiliser les collègues exige que nous soyons en capacité de proposer un projet enthousiasmant. Les mobiliser impose que le syndicat soit un lieu privilégié de son élaboration, bien plus ambitieux que la routine du dernier congrès du SNES-FSU.

Quelle éducation dans un monde en crises ?

Alors soyons folles et fous et exigeons ce dont nous avons besoin, pas ce qui apparaît juste « possible ». Le lycée en trois voies est par exemple une structure profondément marquée socialement et inégalitaire. Pourquoi ne pas imaginer un lycée unique qui laisse à chacun-e un accès diversifié aux disciplines techniques comme plus théoriques ? De quoi auront besoin nos élèves demain ? Jardiner ? Construire ? Comprendre et critiquer le monde ? Décider ensemble ? Pourquoi ne pas offrir tout ceci à chacun-e ?

Le SNES-FSU peut, avec les autres syndicats de lutte, être un fantastique lieu d'élaboration s'il accepte de sortir de ses habitudes : quels programmes scolaires au-delà de l'éternelle répétition des sujets ou de la progression inexorable qui laisse, peu à peu, tant d'élèves sur le bord dès le collège ? Quelle place pour les élèves dans le choix de leurs voies pour apprendre, quel respect de leur rythme alors que la fin des redoublements souvent inutiles ne sert qu'à éliminer plus vite les moins scolaires ? Quels projets communs aux élèves et aux adultes construire pour apprendre ensemble ? Quelles évaluations qui ne soient ni sélectives, ni cloisonnantes, ni stigmatisantes, et ne se réduisent pas à « noter » individuellement alors que le processus de connaissance est par essence collectif ?

N'en doutons pas, ces questions dispersées méritent d'être posées dans le projet global d'une éducation émancipatrice et égalitaire. Nous devons, ensemble, imaginer et construire ce projet.

Dans l'œil du CPE

J'aurais dû parler de ces énièmes réunions sur la qualité de vie au travail des CPE au rectorat qui s'apparentent maintenant à une mauvaise saga à la *Dallas* (pléonasme) :

- des nouveaux acteur-trices sorti-es du chapeau du rectorat comme si cela allait passer crème ;
- un remontage de bretelles quand l'intersyndicale refuse de siéger dans ces conditions ;
- des sous-entendus poisseux sur le peu d'avancées depuis 7 ans alors que nous demandons à cor et à cris justement de travailler sur le sujet ;
- des ancien·nes acteur-trices désormais offusqué·es qui veulent tout lâcher,
- des *guest stars* haut placé·es , qui veulent insidieusement décortiquer le peu d'avancée...

Mais c'est triste à pleurer ou à hurler.

J'aurais pu parler de nos couloirs de collègue ou de lycée trop déserts depuis longtemps faute aux cas covid et cas contact et à la reconquête perdue du mois de juin (voire de mai !) qui font exploser nos statistiques d'absences, et de certains affolés le jour du conseil de classe se demandant ce que fait la vie scolaire, mais nous ne pouvons porter seuls toutes les difficultés de notre société.

J'aurais aimé parler de la souffrance de certains de nos élèves toujours plus nombreux, qui à petits pas ou à grandes enjambées veulent quitter le champ de l'école happée par des problèmes existentiels exacerbés par la crise COVID. Mais nos moyens sont dérisoires pour les aider à revenir dans l'école et les institutions partenaires hélas sont elles aussi débordées,

J'aurais pu alors pour être plus légère, parler de la météo, sujet bateau dans tous les salons, hélas la ritournelle des tenues décentes revient à toute vitesse et agite mieux qu'un ventilateur l'air de nos établissements : entre les discours ahurissants encore prégnants sur le regard des garçons, la discussion sans fin sur la longueur acceptable d'un haut, et le spectre du retour à un uniforme.

Mais on ne renouvelle pas l'air, on étouffe encore plus.

Alors parlons des belles choses !

J'aurais pu évoquer les créations de poste de CPE, nombreux pour une fois dans notre académie, mais l'institution en a dévoyé un certain nombre ; au lieu de créer des vrais postes dans les établissements qui en ont tellement besoin, elle a décidé, malgré notre forte opposition, de créer de fumeux postes « d'internat d'excellence » ou des postes de « mixité sociale », sur injonction ministérielle. Espérons que comme pour les postes partagés, après nos années d'acharnement, elle revienne plus rapidement sur ces aberrations.

Il y a pourtant des sujets de fierté. En Isère un grand nombre de vies scolaires étaient fermées le jeudi 9 juin pour l'appel à la grève. Beaucoup de collègues, de camarades, n'acceptent plus d'être utilisé·es par l'Éducation nationale. Et elles/ils ont vu leur capacité à bloquer le système. Les gouvernements successifs veulent toujours nous faire croire que les grèves ne servent à rien. Pourtant, nous sur le terrain, nous savons très bien qu'un établissement sans vie scolaire ne peut fonctionner.

Ces mouvements nous ramènent à la réalité, nous, CPE, AED, AESH sommes indispensables à l'école tout autant que les collègues professeur·es. Nous connaissons notre valeur, nos engagements.

Alors réjouissons-nous d'arriver encore à nous indigner, à toujours garder nos valeurs communes et portons-les encore et toujours dans nos petits et grands combats, dans les jours noirs comme dans les plus gais au service de l'Éducation.

Fanny Valla, avec l'œil acéré de Santiago Vicario

PsyEN : exigeons des moyens pour remplir nos missions !

La situation des postes de Psychologue de l'Éducation nationale (PsyEN) atteint un niveau très préoccupant qui fragilise le service public d'orientation de l'Éducation nationale : absence de création de poste, diminution constante du nombre de poste au concours qui ne permet pas de compenser les départs à la retraite.

Le nombre de postes vacants est en augmentation pour notre académie. Il est d'une quarantaine de postes après le mouvement intra, bilan auquel il faudra rajouter les remplacements de congés maladie, maternité...

Au niveau national on dénombre près de 1000 postes vacants pour 105 postes au concours en 2022 !

Un phénomène nouveau contribue à noircir le tableau : la difficulté de recrutement !

De nombreux postes restent vacants faute de candidats. Le secteur de la psychologie bénéficie d'un nombre d'emplois plus important qu'auparavant (lié certainement au contexte sanitaire). Le manque d'attractivité du métier de PsyEN (1450 euros de salaire, des secteurs d'intervention de plus en plus chargés, la lenteur du remboursement des frais de déplacement...) rendent le recrutement difficile voire impossible. En conséquence, de nombreux établissements restent « découverts ».

Il est donc nécessaire d'augmenter considérablement et durablement le nombre de postes au concours, de créer des postes de PsyEN. Il faut également rétablir les postes de TZR pour les remplacements de courtes et moyennes durées qui ne sont pas assurés faute de personnel.

Quelle réponse est apportée par l'administration à cette pénurie ?

Pour camoufler la difficulté de recruter des non titulaires et répondre aux demandes insistantes des chefs d'établissements, il est proposé de découper les missions et les pratiques des PsyEN en tranches et de spécialiser les interventions (bilans psychologiques, organisation de salons...). Chaque PsyEN ne serait plus obligatoirement rattaché à un établissement scolaire et l'équipe serait incitée à intervenir en brigade. Cette organisation a été présentée à l'IH2EF (Institut des Hautes Études de l'Éducation et de la Formation) lors de la formation des nouveaux directeurs de CIO ainsi que dans certaines académies à l'occasion de réunions de DCIO.

Cette organisation ne répondrait en aucune manière aux besoins des élèves, des familles et des équipes.

En effet, la période de confinement a mis en évidence le besoin d'échanges, de contacts humains. Le constat a été fait que les élèves ont très mal vécu cette période, les Psychologues de l'EN doivent être présents dans les établissements pour soutenir les élèves dans leur parcours scolaire, les accompagner dans la construction de leurs projets d'avenir.

Cette prétendue réorganisation du travail aura comme conséquence une perte de sens du travail du PsyEN.. Les différentes missions du PsyEN sont articulées, complémentaires. À quoi servirait un PsyEN spécialisé dans les bilans psychologiques mais ensuite absent de l'établissement pour participer aux équipes de suivi ? À quoi servirait d'organiser des salons de l'orientation sans être présents dans l'établissement pour travailler avec les élèves, les familles, les équipes aux projets d'orientation ?

À rien bien sûr si ce n'est à saupoudrer les établissements pour masquer la pénurie de personnels et de postes !

Le SNES-FSU s'opposera à toute dénaturation des missions !

Les PsyEN interviennent au CIO et dans les établissements scolaires en respect et application du décret de mission. Il est urgent de rappeler le cadre réglementaire aux apprentis sorciers !

Dans ce contexte la place de nos collègues non titulaires est de plus en plus difficile !

En cause : les conditions de travail et de rémunération !

Les secteurs sont très chargés et de plus en plus vastes du fait des fusions ou fermetures de CIO, les salaires sont peu attractifs et les collègues rencontrent de nombreuses difficultés administratives : retards dans la signature des contrats, de paiement, dans le remboursement des frais de déplacement, dans la délivrance de l'attestation employeur bloquant l'indemnisation par pôle emploi...

Dans ce contexte, il est urgent de défendre les conditions de travail, de combattre la précarité en exigeant collectivement un plan de titularisation.

Une réunion syndicale en direction des PsyEN non titulaires est organisée par le SNES-FSU le jeudi 30 juin de 16h à 18h (le lien sera affiché sur le site national du SNES-FSU et diffusé dans les CIO).

Un document spécifique est publié sur le site du SNES-FSU: <https://www.snes.edu/article/psyen-non-titulaires-un-combat-commun-pour-la-defense-de-la-profession-de-psyen/>

Frédérique Pénavaire

Intra 2022 : le SNES-FSU toujours mobilisé

La réforme de la fonction publique a supprimé toute transparence sur les mutations, assurée par les élu-es des personnels. La procédure de recours permet aux collègues de vérifier si des erreurs ont été commises et d'obtenir des informations sur leur mutation ou son refus.

Le SNES-FSU, première organisation syndicale des personnels du second de degré, accompagne les collègues.

Le 17 juin, le rectorat a communiqué vers 18h les résultats du mouvement intra aux collègues, avec comme seule explication à une affectation ou son absence des informations incomplètes. Donc, impossibilité pour celles et ceux qui ont eu n'ont pas eu satisfaction d'avoir une explication fiable. Suite à la promulgation de la loi de transformation de la Fonction publique le 6 août 2019 qui dénie aux organisations syndicales leurs compétences en termes de mutation, ce mouvement est fait dans l'opacité, sans aucune garantie d'absence d'erreurs et de respect de droit de chacun, et donc avec la suspicion de passe-droits.

La mise en œuvre de cette loi constitue une régression historique et sans précédent : suppression des compétences des CAP, augmentation du recrutement des contractuels, rajout d'une nouvelle sanction d'exclusion de 3 jours pour les personnels, des mutations dans les seules mains de l'administration, fusion des comités techniques et des comités Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail. Ainsi, les agent-es n'ont plus sur beaucoup d'opérations de carrière (mutations, avancement, promotions de grade...) que la possibilité de faire des recours administratifs. Ce principe, utilisé notamment dans l'armée, est un formidable outil de discrimination individuelle et de régression des droits. Chacun-e est renvoyé-e à des démarches individuelles et par là-même très aléatoires.

Lors de la phase d'affichage de vos vœux et vos barèmes, nombre d'entre vous ont pris attache avec le SNES-FSU afin de se faire confirmer que l'administration commettait bien une erreur quant au calcul de leur barème. Dans de nombreux cas, l'erreur était bien réelle et n'aurait pas été sans incidence la future mutation.

Fort de son expertise, le SNES-FSU est intervenu en appui des demandes de correction effectuées par les collègues syndiqué.es, ce qui leur a permis d'être rétabli-es dans leurs droits.

La question qui se pose est de savoir pour une erreur corrigée, combien sont demeurées présentes dans les barèmes de collègues n'ayant pas contacté le SNES-FSU ? En effet contrairement aux années précédentes le SNES-FSU n'a plus le droit de vérifier l'intégralité du travail effectué par l'administration et des erreurs de barèmes ont pu bénéficier à d'autres et empêcher votre mutation ! Cette opacité, le SNES-FSU n'a eu de cesse de la dénoncer !

Publication des barres : le SNES-FSU demande et obtient plus de transparence

Le SNES-FSU a saisi la Commission d'accès aux documents administratifs pour obtenir les barres (barème du dernier entrant sur les vœux géo lycée et tout poste, département et ZR) afin de pouvoir faire la transparence et informer au mieux les collègues sur les résultats des mutations. La CADA a rendu à un avis favorable à la demande du SNES-FSU de l'académie de Grenoble, mais le rectorat refuse de communiquer ces données, prétextant la charge de travail alors que ces données étaient publiées par les organisations syndicales avant la réforme de la fonction publique et que le rectorat les communique lors des examens des recours en fonction des situations individuelles.

Le SNES-FSU a déposé une requête auprès du Tribunal administratif de Grenoble afin que ces données soient publiques. Et étrangement, le rectorat met cette année en ligne des données plus précises jusqu'au groupement de communes quand le nombre de muté-es y est suffisant. Ces informations sont essentielles, mais restent parcellaires. Le SNES-FSU continuera son action pour obtenir des éléments plus précis (barres « lycée ») et pour les disciplines où les données ne sont pas publiables.

Contestation des résultats : le SNES-FSU accompagne les collègues

Un première recontre bilatérale est prévue la semaine du 4 juillet pour étudier les recours des collègues ayant mandaté le SNES-FSU et pour échanger sur les demandes d'affectations provisoires.

L'année dernière, le SNES-FSU a accompagné plus d'une centaine de collègues dans leurs démarches et, à l'heure où nous écrivons, les mandatements se multiplient.

Toutes les informations sur sur grenoble.snes.edu et une adresse mail spécifique est mise en place : mutations@grenoble.snes.edu

SNES-FSU Grenoble
6, avenue Marie Reynoard
38100 Grenoble

Tél. : 04.76.62.83.30
Mél : s3gre@snes.edu

Site internet :
grenoble.snes.edu

[www.facebook.com/
SNESFSUGrenoble/](http://www.facebook.com/SNESFSUGrenoble/)

François Lecoïnte

Pourquoi il est essentiel de rester syndiqué·e à la retraite

Vous cessez votre activité et vous partez pour une retraite bien méritée et nous souhaitons vous dire pourquoi il est essentiel de rester syndiqué·e.

Si cette nouvelle période est l'occasion « de faire tout ce qu'on n'a pas pu faire quand on bossait », elle nous éloigne des contraintes professionnelles et marque une certaine rupture par rapport à nos collègues actif·ves.

Or, en tant que retraité·es nous vivons pleinement les conséquences des réformes des retraites, les dégradations et les menaces qui pèsent sur le système de protection sociale, la désindexation des pensions et la perte du pouvoir d'achat. Les retraité·es qui représentent le tiers des électeurs dans notre pays ont, en effet, durant tout ce quinquennat, été ignoré·es et maltraité·es par le président Macron et son gouvernement :

- mise à mal de la solidarité intergénérationnelle ;
- 5^{ème} branche pour la perte d'autonomie qui n'est pas considérée comme une maladie et n'est donc pas financée par des cotisations sociales ;
- mise en place de la PSC (Protection sociale complémentaire), dont sont exclus les retraité·es, et qui va entraîner l'augmentation de nos cotisations sans pour autant mieux protéger les actif·ves.

Il est donc inenvisageable de ne compter que sur la bienveillance des gouvernants pour espérer voir nos attentes et nos revendications satisfaites ! Et le combat syndical des retraité·es, aux côtés des actif·ves prend tout son sens.

Dans notre académie fonctionne un collectif actif·ves/retraité·es qui se réunit plusieurs fois par an : interventions dans les départements, organisation de stages, de débats et de colloques (le 8 novembre 2022 à Grenoble sur la retraite) et agit dans le cadre du « Groupe des 9¹ », de la FGR² ou de la SFR³ . Nous avons ainsi pu organiser nos propres manifestations le 1^{er} décembre 2021 à Paris et le 24 mars 2022 à Lyon et être aux côtés des actif·ves pour initier des débats et manifester pour les retraites, la protection sociale ou le système de santé et les services publics

Rester mobilisé·e et syndiqué·e (voir mails ci-dessous) est donc essentiel et nous vous invitons à nous rejoindre pour construire et participer à ces différentes actions.

Michel Lombart & Marie-Laurence Moros

Pour contacter le S1 des retraités de votre département :

- En Ardèche : Danièle STIEAU, trésorière, dan.stieau@wanadoo.fr
- En Drôme : Claudie BREUL, trésorière, claudie.breul@orange.fr
- En Isère : Patrick Le BROUSTER, trésorier, plebrouster@grenoble.snes.edu
- En Savoie : Maryse BRET, trésorière, maryse.bret@free.fr
- En Haute Savoie : Pierre CABOTTE, trésorier, cabotte.pierre@wanadoo.fr

1 Groupe des 9 : association de 9 organisations de retraité·es (CGT, FO, CFTC, CFE CGC, FSU, Solidaires, FGR, LSR, Ensemble)

2 FGR : Fédération générale des retraité·es. Les syndiqué·es de la FSU en sont automatiquement adhérent·es.

3 Collectif « actif·ves / retraité·es » : organisation académique où actif·ves et retraité·es de chaque département se réunissent régulièrement pour débattre et organiser des initiatives à Grenoble ou dans les départements.

Aider les collègues lors de

À la section académique de Grenoble, il y a toujours eu un·e collègue retraité·e pour aider les collègues dans leurs dossiers. Nous informons les collègues par mail ou par téléphone.

Actuellement toute demande se fait sur le site de l'ENSAP, la vérification du déroulé de la carrière, les simulations...

Mais la compréhension de tous les éléments n'est pas forcément évidente !

Décote, surcote, bonifications, demandent bien souvent des explications.

Avoir comme seul interlocuteur le site de l'ENSAP est déroutant et les collègues apprécient de pouvoir avoir un interlocuteur qui va répondre à leurs questions, à leurs doutes et les aider à comprendre les éléments de leur dossier.

Je vérifie avec eux leurs documents et leur explique ces documents qui sont parfois complexes.

Quelques rappels pour demander sa retraite :

Chaque début d'année scolaire, le Rectorat envoie une note demandant aux collègues désirant partir en retraite au

La commission actif.ves-retraité.es du SNES-FSU Grenoble

La commission actif.ves-retraité.es a une histoire dans notre académie. Elle est liée à la volonté politique de notre secrétaire académique, Corinne Baffert, qui en a eu l'idée et l'a portée dans le SNES-FSU avec persévérance dès le congrès national de Grenoble en 2016. Son objectif de faire vivre cette commission, afin de maintenir le lien actif.ves et retraité.es dans notre syndicat, a été partagé collectivement.

Au congrès de Rennes en 2018, elle a enfin été reprise au plan national : « par ailleurs, l'expérience menée dans l'académie de Grenoble avec la création d'une commission académique actifs/retraités est très positive. Cet outil permet, autour de thèmes transversaux et sous forme de rendez-vous annuels, d'offrir un espace commun de réflexion, d'échange et de transmission d'expériences syndicales ; c'est aussi une piste pertinente pour développer la syndicalisation ». Elle a été confortée au dernier congrès de Montpellier. Mise en sommeil pendant les deux ans de pandémie, elle a été relancée lors d'une réunion récente au S3 de Grenoble.

· l'image de notre syndicat, elle est un « lieu » de solidarité, ici autour de revendications intergénérationnelles. Elle est composée d'un-e membre du secrétariat académique et de la représentante académique des retraité.es, de militant.es des départements, actif.ves et retraité.es. Son rôle est d'impulser un travail de réflexion et production sur des thématiques qui intéressent les actif.ves et les retraité.es. En binômes ou trinômes, voire dans une configuration plus large (selon l'intérêt porté à une question ou la disponibilité des membres de la commission), ce travail permettra d'alimenter les sites (académique et départementaux) du SNES et les publications syndicales. Les thématiques autour d'une société plus juste, écologique et solidaire sont privilégiées : par exemple, sur la Protection sociale au sens large et la Sécurité sociale, l'objectif d'utiliser les « compétences » des retraité.es au service de tous les syndiqué.es et de les transmettre à des actif.ves serait rempli.

La commission, depuis sa création, propose aussi des initiatives qui se veulent attractives et formatrices. Les années avant la crise sanitaire, des colloques ont été réalisés avec succès : sur les services publics et la Fonction publique (animé par Gérard Aschieri, ancien secrétaire général de la FSU) ; sur les solidarités (avec Benoît Teste pour notre organisation et Frédéric Pierru, chercheur en sciences sociales et politiques au CNRS et à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique à Rennes, auteur de nombreux ouvrages sur le système de santé). À la rentrée 2022, il sera consacré à un sujet hautement d'actualité, la retraite (voir annonce ci-dessous) sur laquelle nous devons nous mobiliser ensemble.

Elle projette enfin un stage dont l'intitulé et le contenu seront travaillés et affinés autour du thème du passage d'actif.ve à retraité.e. Nous avons le projet de le travailler d'une part sur des aspects concrets (chercher les infos sur sa retraite, comment la calculer...) mais aussi sur l'intérêt qu'il y a à rester syndiqué.e, voire à se syndiquer à la retraite.. Ce stage aura lieu le 27 avril 2023.

La commission académique actif.ves-retraité.es entend participer à rendre notre syndicalisme dynamique autour de revendications portées par tous et toutes à « nourrir » notre politique de syndicalisation.

Marie-Laurence Moros

Colloque actif.ves/retraité.es le 8 novembre 2022

Le colloque sera consacré au thème de la retraite. Il sera animé par Éric Staëlen, militant national du SNES et représentant de la FSU au COR (Conseil d'Orientation des Retraites) et Marylène Cahouet, responsable nationale des retraité.es. Michaël Zemmour, Maître de conférences en économie à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, a donné un accord de principe mais sa participation dépendra de son emploi du temps d'enseignant-chercheur.

Les modalités pratiques vous seront communiquées ultérieurement mais cochez déjà cette date dans votre agenda syndical !!!

leur demande de retraite

cours de l'année de faire cette demande au cours du mois de novembre de façon à être sûr que le dossier sera traité à temps. Déposer le dossier 6 mois avant le départ peut parfois poser des problèmes de paiement de la pension pour les premiers mois.

Il faut commencer à vérifier son dossier le plus tôt possible afin d'être sûr que tous les éléments de la carrière sont correctement répertoriés. Et plus encore si la carrière n'est pas uniquement dans l'Education nationale ou pour une situation particulière.

Le départ à la retraite sera obligatoirement le premier du mois.

Notre rôle au SNES-FSU est de vous aider et de vous conseiller pour bien préparer ce moment de la fin de votre carrière et lorsque vous contactez la section académique, votre message sera transmis à la militant.e qui pourra vous renseigner le mieux possible.

Claudette Combe

Des lectures pour préparer la rentrée

Un petit nouveau...

Qui sont ces entreprises qui veulent s'introduire dans l'école ? Que recherchent-elles ? Et que recherche l'État en les laissant faire ou pire, en les incitant à le faire ?

L'élève endosse le rôle d'une marchandise. On est loin d'une éducation émancipatrice !

Il ne faut pourtant pas baisser les bras. Des armes existent et ce livre en propose quelques-unes.

Des marchands à l'assaut de l'école fonctionne comme un outil, y alternent les articles de réflexion, les références juridiques et les exemples concrets. Des focus, des entretiens et des témoignages vous permettront de vous y repérer plus facilement.



Des marchands à l'assaut de l'école

**liberté
égalité
rentabilité**

Coordination
Brigitte Dekleermaeker



... et les incontournables



Les réformes du lycée

**bilan
analyse
résistance**

Coordonné par
Brigitte Dekleermaeker



à commander sur site : www.adapt.snes.edu



Nouveau management public & éducation

**le reconnaître
le comprendre
y résister**

Coordonné par David Rafroidi



L'institut de la FSU partage ses travaux dans de multiples ouvrages, à consulter, commander (et parfois à télécharger gratuitement) sur :

institut.fsu.fr/

